

La restauration scolaire

Chaque école, maternelle comme élémentaire, possède sa propre salle de restaurant scolaire. La restauration fonctionne chaque jour de 11h30 à 13h20. Les repas sont livrés par une société prestataire, implantée sur Aubergenville et qui élabore des repas équilibrés, sains et variés.



Menus de qualité

Chaque jour, 4 éléments sont proposés pour composer un repas équilibré : plat, légumes, laitage et dessert (gâteau ou fruit ou yaourt), le tout accompagné de pain.

Le bio s'invite dans les assiettes une fois par semaine. Afin d'éveiller les papilles, les menus font régulièrement le tour du monde et des régions.

Comment s'inscrire ?

Pour bénéficier de la restauration scolaire, il est impératif de remplir un dossier d'inscription.

Vous pouvez le retirer au service « Enfance Scolaire » ou le télécharger depuis le site Internet de la ville. L'inscription et la réservation de repas doivent se faire avant le 20 juillet pour le mois de septembre puis 10 jours avant la date souhaitée pour les mois suivants.

Pour les enfants qui déjeunent durant toute l'année scolaire, une inscription et une seule réservation à faire avant le 20 juillet, sera suffisante.

Cette inscription vous engage au règlement des factures que vous recevez chaque mois, par courrier, à domicile ou par courriel.

Annulation d'un repas

Vous pouvez annuler un ou plusieurs repas pour lequel l'enfant a été inscrit, sans facturation, dès lors qu'elle intervient 5 jours calendaires avant les jours des repas prévus. Vous trouverez sur le site Internet, les fiches de réservation/ annulation d'un repas.

En cas d'absence de l'enfant pour raisons médicales, il est impératif de remettre un certificat médical dans un délai de 10 jours calendaires à compter du 1er jour d'absence; au-delà aucune régularisation ne pourra être faite.

Documents

[REGLEMENT DE SERVICE RESTAURATION SCOLAIRE 2024 - 2025](#)

[TARIFS RESTAURATION SCOLAIRES 2024 - 2025](#)

[INSCRIPTIONS TOUTES PRESTATIONS 2024-2025](#)

[RESERVATION RESTAURATION SCOLAIRE ANNEE 2024 - 2025](#)

[MENUS SCOLAIRES DU 10 MARS AU 2 MAI 2025](#)

[ALLERGENES DU 10 AU 14 MARS 2025](#)

[ALLERGENES DU 17 AU 21 MARS 2025](#)

[ALLERGENES DU 24 AU 28 MARS 2025](#)

[ALLERGENES DU 31 MARS AU 4 AVRIL 2025](#)

[ALLERGENES DU 07 AU 11 AVRIL 2025](#)

Liens utiles

[Se rendre sur le portail famille](#)

[Allergies et troubles de santé](#)